

Du surveillant au mono. Du sanitaire au pédagogique (1925-1949)

Françoise Tétard

Ingénieure CNRS, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle

Historienne, Françoise Tétard a mené des recherches sur les politiques de la jeunesse en France au XX^e siècle, tant dans le domaine éducatif que dans le domaine social. Elle s'intéresse également à l'éducation populaire et, plus généralement, au monde associatif.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est un diplôme qui touche beaucoup de monde et qui constitue, depuis plusieurs générations, une expérience de jeunesse, un rite de passage en quelque sorte. Ce diplôme, incontestablement, reste aujourd'hui encore une référence. Il faut dire que les colonies de vacances sont elles-mêmes très « populaires », au triple sens du terme: elles font partie de notre imaginaire collectif; elles touchent, notamment, les classes dites populaires; elles comptent dans les repères biographiques des uns et des autres.

Le BAFA fait partie des diplômes façonnés et estampillés « Jeunesse et Sports ». Juridiquement, il a été officialisé par le décret du 8 février 1973. Mais il innovait relativement peu, il inaugurait surtout un nouveau vocabulaire: on ne parlait plus de « diplôme », mais de « brevet d'aptitude », et le terme d'« animateur » venait remplacer le terme de « moniteur », considéré désormais comme un peu éculé. Ce texte se situait dans la continuité du décret du 6 janvier 1954, visant à réglementer le diplôme de moniteur de colonies de vacances, lui-même directement issu de l'arrêté du 5 février 1949, qui avait fait des diplômes de moniteur et de directeur de colonies de vacances des diplômes d'État. Cette succession de textes constitue une ossature qui, en fait, a pris corps avec la circulaire du 29 mars 1946. C'est là en effet que démarre véritablement le souci de l'État de prendre sous sa houlette la formation des futurs moniteurs et directeurs de colonies de vacances et d'instituer un diplôme « officiel ».



Le besoin de formation cependant s'était fait sentir dès avant la Seconde Guerre mondiale : sous le Front populaire déjà, quelques initiatives avaient été prises par certains organisateurs, considérant que le seul objectif de surveillance ne pouvait plus suffire. Il y a toujours une origine à une origine, c'est ce que se plaisait à rappeler notre maître à tous, nous les historiens, je veux ici parler de Marc Bloch¹²⁸. Il me semble qu'il nous faut remonter au début des années 1920 pour comprendre le long processus qui a fait passer les colonies de vacances d'une nécessité sanitaire à une volonté éducative.

Fabriquer du muscle : la croisade sanitaire

L'invention des colonies de vacances est ancienne. Il serait prétentieux de donner la date exacte de leur démarrage. Ce sont par essence des initiatives au départ modestes, privées, locales, incertaines, pragmatiques, dispersées. Les traces concrètes sont rares, elles n'ont pas, pour l'instant, été rassemblées ni inventoriées et la mémoire s'est constituée au hasard des découvertes. Quelques erreurs se sont ainsi propagées, dues à la volonté d'attribuer la « première » colonie soit à un réseau en particulier, soit à un fondateur inspiré isolé dont la création aurait fait immédiatement modèle. Nous dirons prudemment que les colonies de vacances étaient en France dans l'air du temps dès le milieu du XIX^e siècle, puisant parfois dans des expériences déjà élaborées dans certains pays voisins : Autriche, Allemagne, Italie, Angleterre entre autres. Les organisateurs gèrent, chacun comme ils le peuvent, leurs propres difficultés matérielles et, jusqu'au jour du départ, ils ont fort à faire pour mettre en place la colonie de leurs rêves. C'est le fait de philanthropes, qui s'émeuvent de voir les gamins des rues respirer l'air « vicié » de la ville ; mais aussi du curé ou du pasteur du village, du quartier, qui voient ainsi un moyen d'agir directement auprès de leurs ouailles ; ou encore d'instituteurs qui cherchent à remplir la longue période des vacances scolaires¹²⁹ ; ou enfin de municipalités, soucieuses des enfants issus des populations ouvrières, qui n'ont pas l'occasion de respirer le bon air¹³⁰.

Dans cette première période, c'est l'impression d'improvisation qui domine, chacun vaquant aux urgences de son côté, avec plus ou moins de bonheur. Au tout début du XX^e siècle, l'idée s'impose progressivement d'opérer un regroupement des organisateurs de colonies de vacan-

128. Chapitre intitulé : « L'idole des origines », dans Bloch M., *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Armand Colin, 1974 (7^e édition), p. 37-41.

129. Voir à ce propos l'article de Christophe Granger, p. 58.

130. Voir à ce propos les travaux très documentés de Laura Lee Downs.

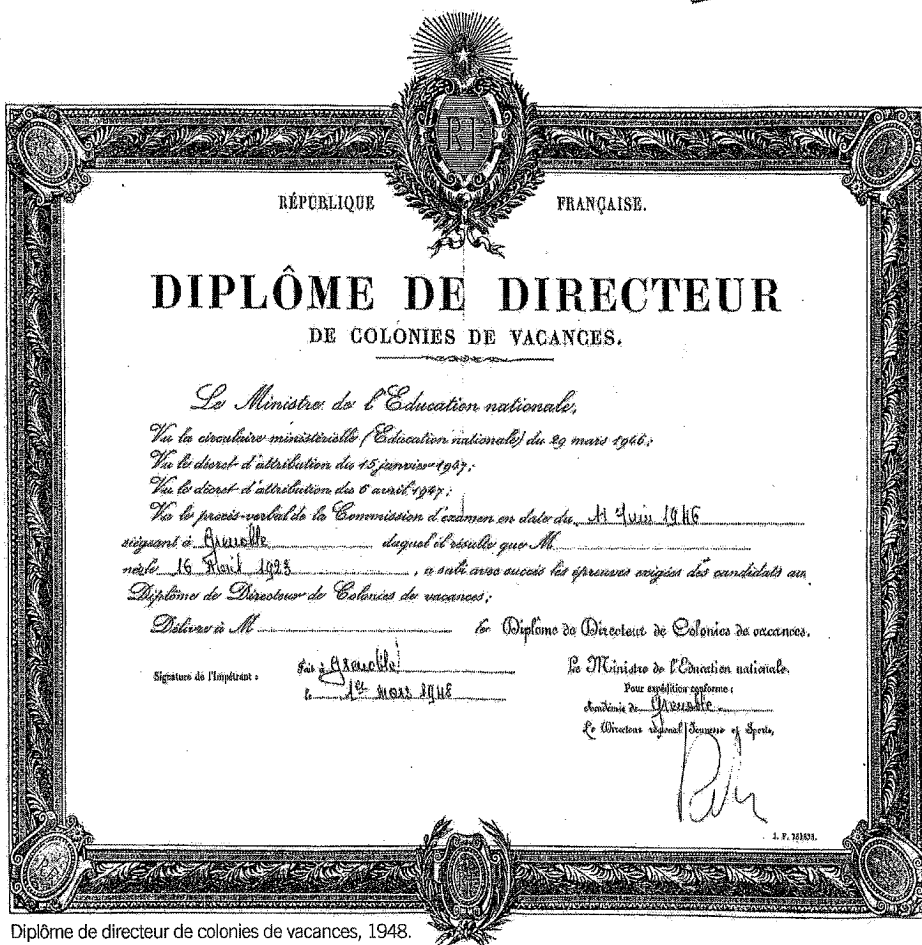
ces : ceux-ci rencontrent en effet les mêmes problèmes de logistique et pensent qu'ils se feront mieux entendre à plusieurs. Ce regroupement sera nommé pompeusement « congrès » le premier repéré de ce genre a eu lieu à Bordeaux, en avril 1906. Les participants songèrent d'abord à se compter : les statistiques qui furent établies alors étaient loin d'être complètes, mais elles donnaient une première cartographie de la répartition des colonies et du nombre d'enfants concernés. Les organisateurs envisagèrent ensuite les domaines où ils pourraient agir en commun, sachant que chacun restait très soucieux de préserver son autonomie : c'est du côté des finances que des actions commencèrent à être mutualisées, et notamment par rapport aux contrats d'assurance et à l'achat des billets de chemins de fer. Une « Union nationale des colonies de vacances » fut lancée à partir de 1907, fédération très éclectique, puisqu'elle était soutenue à l'époque tant par des francs-maçons que par des catholiques et des protestants.

Après la Première Guerre mondiale, l'État commença à s'intéresser plus précisément à ce domaine, encore très disparate. Les événements avaient été très traumatisants pour tous, il fallait régénérer les forces vives de la nation, les avantages à envoyer les enfants et les adolescents « respirer » et se fortifier à l'air pur n'étaient plus à démontrer. Une colonie réussie était celle où les enfants avaient pu grandir et grossir (les mesures étaient d'ailleurs consignées dans une fiche sanitaire individuelle, en général de couleur rose). Écoutons à ce propos le dynamique et impétueux pasteur Louis Comte, au congrès national de Marseille, dont il était un des initiateurs : « *Les 106 œuvres représentées à ce Congrès ont envoyé cet été plus de 100 000 enfants à la montagne ou sur les bords de la mer. Chaque enfant a pris en moyenne 1 kg et demi, représentant un total de 150 000 kg de chair, de muscles, d'os et de sang. Je dis 150 000 kg et je suis en dessous de la réalité, car nombreux sont les enfants qui prennent 2, 3 ou même 5 kg.*¹³¹ » En 1922, au titre de l'inspection générale des services administratifs, une enquête fut commanditée au Dr Dequidt, qui fit une tournée très complète de tous les organismes de plein air, dans lesquels les colonies de vacances figuraient pour une large part¹³². Un peu plus tard, c'est le ministère naissant de la Santé publique et de la Population qui sera tout naturellement désigné pour suivre ce secteur, à forte connotation sanitaire. Les moyens accordés resteront parcimonieux, mais le contrôle et l'encadrement législatif se feront de plus en plus pointilleux¹³³.

131. Pasteur Louis Comte, Congrès national des colonies de vacances et œuvres de plein air, Marseille, 4-6 juin 1922.

132. « Colonies de vacances et œuvres de plein air », Rapport d'ensemble de l'inspection générale des services administratifs, ministère de l'Intérieur, Imprimerie administrative, 1923, p. 75-142.

133. Le couronnement en sera le décret-loi du 17 juin 1938, très axé sur la sécurité, l'hygiène et la surveillance sanitaire des colonies de vacances.



Archive privée

Diplôme de directeur de colonies de vacances, 1948.

Y aurait-il un problème d'encadrement ?

Au fil des années, la formule des congrès s'est propagée, ceux-ci devinrent plus réguliers, mieux préparés, plus suivis. C'est au cours d'un de ces rendez-vous qu'une réflexion sur l'encadrement des enfants se fit plus insistante. Nous sommes en 1925, lors du VII^e congrès organisé par le Comité national des colonies de vacances et œuvres de plein air, qui se déroule à Saint-Étienne sur trois jours : les 17, 18 et 19 avril. Le pasteur Comte en est un des leaders, il est lui-même en charge d'un organisme à Saint-Étienne¹³⁴ et vient de rédiger un *Manuel du surveillant* que plusieurs œuvres ont eu en main. Le thème annoncé est « *Pour l'Enfant, par l'Enfant* ». C'est une des premières fois que ce thème est proposé, les congrès précédents étant surtout axés sur les problèmes d'organisation matérielle des colonies. Il faut dire que le recrutement des « surveillants » se révélait de plus en plus hasardeux, car les nécessités augmentaient

134. Il est le président de l'Œuvre stéphanoise des enfants de la montagne.

en nombre et l'exigence en qualité devenait plus forte. La première question inscrite au programme de ce congrès est la suivante : « *Le surveillant idéal, c'est-à-dire doué des qualités nécessaires pour devenir le conseiller écouté et l'ami du cultivateur! Quel doit être son rôle? Visiter les enfants sans doute, mais en s'occupant de nos enfants, il doit aussi se préoccuper de ceux qui offrent l'hospitalité et montrer qu'il s'intéresse à tout ce qui les touche.* » Cette préoccupation de l'environnement, comme nous dirions aujourd'hui, peut surprendre. Mais les organisateurs étaient des hommes et femmes de terrain et souhaitaient sans doute rester en bons termes avec les habitants du lieu, afin de pouvoir continuer à y envoyer les enfants.

La question de l'encadrement a continué, les années suivantes, à être posée à plusieurs occasions de regroupements. La liste des nombreuses qualités que doit posséder le surveillant idéal commence alors à être égrenée en différents lieux. En 1931, lors de la Conférence internationale des colonies de vacances et œuvres de plein air, qui se déroule à Genève, elle est reprise dans une commission de travail, qui traite de « *la formation et le recrutement du personnel de surveillance des colonies de vacances* ». Deux personnes y représentent la France : l'abbé Gabriel Bard, délégué de l'Union nationale des colonies de vacances¹³⁵ d'une part et Charles Arpin, directeur du Grand Air de Troyes d'autre part. Charles Arpin fait une analyse assez sévère de la situation : « *En raison de l'organisation temporaire des colonies, les personnes qui encadrent les enfants n'ont reçu jusqu'alors aucune formation spéciale et se recrutent au petit bonheur. En général, ce sont des personnes de bonne volonté, quelquefois un peu fatiguées, heureuses de se procurer des vacances rémunérées ou au pair, des ouvriers au chômage en quête d'une occupation, des normaliens ou des normaliennes à la recherche d'horizons nouveaux, tous pleins de bonne volonté, mais ignorant complètement les devoirs de leur charge et s'illusionnant sur leur fonction, tout comme d'ailleurs le grand public.* » Voici un tableau pour le moins réaliste et qui ne manque pas d'humour. L'abbé Bard, qui a déjà une expérience en ce domaine, insiste pour sa part sur les difficultés de recrutement des surveillants. Il constate que le milieu des étudiants constitue « *une source heureusement abondante* », mais qui reste insuffisante en qualité. Leur âge permet de leur confier aisément le rôle de « *Grand Frère* » mais il pense qu'il faudrait les préparer à cette tâche de manière plus spécifique.

L'un et l'autre s'accordent pour penser que cette situation n'est plus tenable et font des propositions concrètes, où l'on voit poindre pour la première fois la notion de « *person-*

135. L'UNCV a démarré dans sa forme parisienne dès 1907, comme on l'a vu, puis elle s'est transformée et en 1934 est devenue l'UFCV (Union française des centres de vacances).



nel d'encadrement ». Ainsi Charles Arpin : *« N'est-il pas courant de dire aux dirigeants des colonies : "Heureuses gens, vous voilà partis en vacances", comme si la charge d'un groupe d'enfants était une partie de plaisir ! Erreur profonde : le personnel d'encadrement d'une colonie de vacances ne part pas en vacances, il va au contraire au travail, à un travail de tous les instants, où il faut de la santé, de l'endurance, de la patience, beaucoup de bonté et de dévouement.* » Leurs propositions se rejoignent. L'abbé Bard penche pour une formation avant la colonie, dispensée durant l'année par une œuvre de jeunesse et qui comprendrait également quelques réunions préparatoires avant le départ ; il compte par ailleurs sur la formation mutuelle pendant le séjour, notamment par des réunions le soir, après le coucher des enfants. Charles Arpin pense pour sa part que, pour se préparer à cette tâche, il faudrait instituer avant le séjour des cours réguliers (il en imagine même le programme), qui pourraient être professés dans les écoles normales, dans des lycées ou collèges, dans des sociétés d'éducation et d'hygiène, et surtout, qu'il faudrait instaurer un stage dans une colonie qui a fait ses preuves, ce qui lui semble être *« la plus efficace des préparations »*. Charles Arpin conclut ainsi ce dialogue prospectif avec l'abbé Bard : *« Les enfants ont affaire à une autorité que l'usage a fait désigner sous le nom de surveillant, mais que nous verrions avec plus de raison se changer en celui de guide, de moniteur, ou plus affectueux de parrain et d'oncle.* » Ces suggestions reçurent des échos, la suite de l'histoire en atteste. Non pas que ces deux représentants aient détenu une parole plus autorisée que d'autres mais, à eux deux, ils faisaient la synthèse des idées qui circulaient alors dans ces milieux.

Les enfants ont aussi une âme et un cerveau

Le Dr Dequidt, que nous avons déjà évoqué, avait pris une position claire dès 1933 : *« Nous ne nous soucions pas seulement du corps de l'adolescent et de l'enfant confié à notre protection, nous n'oublions pas qu'ils ont aussi une âme et un cerveau. C'est pourquoi dans nos colonies de vacances, nous poursuivons un but éducatif.¹³⁶ »* Si la nécessité pédagogique commençait à poindre, il y avait de légères disparités dans les perceptions, et surtout sur le fait de savoir qui serait en charge de ces nouvelles formations. À ce moment-là, elles ne pouvaient se concevoir que comme relevant de l'initiative privée, l'État étant encore très peu présent et volontairement en retrait. Tout restait à inventer.

136. Dr Dequidt, Ouverture du X^e congrès national des colonies de vacances et œuvres de plein air, Rouen, 20-23 avril 1933, p. 30.

Les mouvements de jeunesse s'étaient beaucoup développés dans l'entre-deux-guerres, ils étaient naturellement sensibilisés à cette question des colonies de vacances. Non pas directement comme organisateurs ou promoteurs, car ils se souciaient d'abord de la formation de leurs propres cadres, où primait une notion d'élitisme. Ils étaient amenés à organiser des camps, des sessions, des séjours, des stages mais réservés à leurs seuls adhérents, ceux qui avaient fait le choix préalable du mouvement. Les colonies de vacances à l'époque étaient perçues comme étant ouvertes à tous, et comme s'adressant au « tout-venant ». À quelques exceptions près, il s'agissait pour ces mouvements moins d'intervenir directement dans les colonies que de participer à une réflexion pédagogique sur leur encadrement. C'est ainsi qu'André Lefèvre, lui-même présent au congrès de Genève de 1931, et à l'époque commissaire national des Éclaireurs de France, avait proposé la collaboration des sociétés de scouts pour le choix des surveillants. C'est dans le même esprit que Jacques Guérin-Desjardins, commissaire national des Éclaireurs unionistes, lance en 1933 une enquête – sous la forme d'un questionnaire adressé à quelque deux cent cinquante œuvres de plein air de diverses obédiences – intitulée : « *Y a-t-il un problème de cadres ?* » Il s'en explique : « *Envoyer des enfants en colonies de vacances, c'est autre chose que de leur assurer pendant quelques semaines, bon air et bonne nourriture, et même d'avoir contribué à leur amélioration physique. Notre ambition doit être d'exercer une influence sur leur caractère, d'aider à leur progrès moral. Tant que nous n'assurons que "le gîte et le couvert", nous ne dépassons pas la profession de marchands de soupe. Quand nous éduquons vraiment nos petits colons, nous devenons des collaborateurs d'un perfectionnement social et d'un plus bel avenir [...].* » Jacques Guérin-Desjardins est un homme tenace et énergique qui s'est déjà fait remarquer par son esprit d'entreprise. Protestant de culture, il monte assez vite dans la hiérarchie des Éclaireurs unionistes et agit sur plusieurs fronts¹³⁷. Sa vision de la colonie de vacances, sans être idyllique, est ambitieuse : « *Toute colonie est une communauté, une Société en réduction, un petit Monde. Elle a son esprit, ses mœurs, ses modes, ses courants d'idées, son opinion publique. Elle a ses usages et ses pratiques, ses choses permises et ses choses défendues, sa propre échelle des valeurs, et son gabarit de jugements moraux. Pour tout dire, chaque colonie a un style, un ton propre, une ambiance. Ce sont des cadres qui fixent ce style, donnent ce ton, créent cette ambiance [...]. Je ne suis pas sûr, pour ma part, que nos cadres soient toujours choisis avec autant de soins qu'il le faut.*¹³⁸ » Il propose de mettre en place un système de formation dont les contenus se

137. Voir la notice rédigée par Rémi Fabre dans Poujol G. et M. Romer, *Dictionnaire biographique des militants XIX^e-XX^e siècles. De l'éducation populaire à l'action culturelle*, L'Harmattan, 1996, p. 179.

138. Guérin-Desjardins J., préambule au questionnaire « Y a-t-il un problème de cadres ? », 1933.



répartiraient en quatre sections : l'organisation de la vie collective, la connaissance de l'enfant, le programme d'activité, les méthodes de direction morale.

À partir de 1936, le même Jacques Guérin-Desjardins se trouve placé à la tête d'un « centre de formation de moniteurs », au sein du Comité d'entente natalité-famille-éducation ; le siège social est rue Guyot à Paris et les cours ont lieu au 6, rue de Berri. Ce comité, à vocation plutôt nataliste comme son nom l'indique, faisait partie de la branche chrétienne des réseaux éducatifs. La première série « *de cours et de séances d'application* » se déroule entre le 10 février et le 26 juin 1937, à raison d'un jour par semaine. Ils sont ouverts aux personnes des deux sexes, âgés de plus de 18 ans et il est prévu que cette formation soit sanctionnée par un diplôme. Plus de deux cents moniteurs et monitrices s'y inscrivent. Un tract publicitaire en avait fait la promotion, rédigé assez vigoureusement, comme Jacques Guérin-Desjardins savait le faire : « *Les colonies de vacances sont-elles toujours utiles ? Elles le sont lorsque leurs cadres moniteurs joignent à leur dévouement une préparation technique à leur rôle d'éducateurs.* » On ne pouvait être plus clair. On apprend dans ce tract que la première promotion d'élèves vient des milieux les plus variés, confessionnels ou neutres¹³⁹. Les instructeurs et les conférenciers qui sont sollicités sont eux aussi choisis de manière très éclectique, la volonté œcuménique est incontestable, depuis l'abbé Jean Viollet¹⁴⁰ (directeur des œuvres du Moulin-Vert), en passant par Robert Garric (le fondateur des Équipes sociales) ou Pierre Deffontaines (un des pères de la géographie humaine qui avait écrit en 1933 un livre très prisé des mouvements de jeunesse : *Petit Guide du voyageur actif*), sans oublier des représentants de l'UFCV, ainsi que de plusieurs mouvements de scoutisme (Scouts de France, Guides de France, Éclaireurs de France en la personne d'André Lefèvre). Le recrutement se voulait très ouvert, tant du côté des élèves que des enseignants, même si les tenants d'une laïcité militante y étaient peu représentés.

La formule du stage s'impose

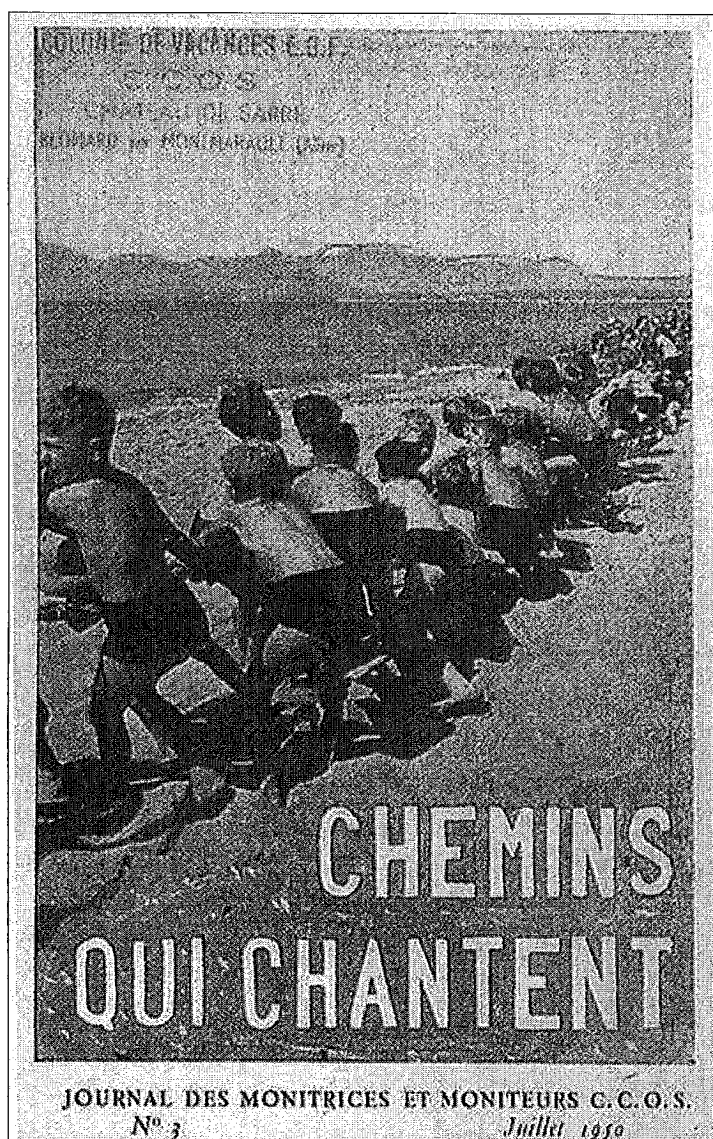
Le secteur des colonies de vacances a toujours été très marqué par la partition, si ce n'est la concurrence, entre laïques et confessionnels¹⁴¹. Sans doute ce sentiment devait-il être suffisamment fort pour que, deux mois après le démarrage de cette première formation, une expérience d'un autre type démarre, placée elle sous l'égide de la laïcité. Hasards du

139. Le terme de « laïque » n'est guère utilisé dans les publicités du Comité d'entente...

140. Voir à ce propos Gardet M., *Jean Viollet et l'apostolat laïc. Les œuvres du Moulin-Vert (1902-1956)*, Beauchesne, 2005.

141. Cf. Tétard F., « Moniteur de colonies de vacances. Le diplôme, pour unifier un secteur très tendance », *Loisirs éducation, la revue de la JPA, Jeunesse au plein air*, n° 391-392, février-mars 2002, p. 14-15.

calendrier? Idée concomitante plutôt, chacun cheminant à sa manière à partir des idées qui avaient été émises quelques années auparavant. Le contexte du Front populaire n'y est bien sûr pas pour rien, mais c'est aussi la pression de la demande sociale et la nécessité, désormais ressentie comme impérieuse, de former les cadres des colonies de vacances qui ont été déterminantes.



Journal des monitrices et moniteurs du Comité central des œuvres sociales Électricité et Gaz de France, n° 3, juillet 1950.



Deux expériences se déroulent en 1937, l'une à Beaurecueil (en Provence) à Pâques, l'autre à Breteuil-sur-Iton (dans l'Eure) à la Pentecôte. Ce sont des stages d'une durée de douze jours, qui sont organisés en internat et en pleine campagne : la nature offre sans doute des capacités de concentration plus favorables que la ville avec ses tentations. Ils peuvent accueillir jusqu'à 80 personnes, formant une « *communauté provisoire* », comme aurait dit Emmanuel Mounier... Ils fonctionnent comme une colonie type, sur le principe de la vie collective : le but est de recréer les conditions d'existence d'une colonie et de les faire vivre aux futurs moniteurs. Il faut des instructeurs, et ce sont des mouvements de jeunesse qui les fourniront, puisque ce projet est issu d'une collaboration entre quatre organismes : outre la Fédération des éclaireurs de France, en la personne d'André Lefèvre, il y a la Ligue de l'enseignement, l'Hygiène par l'exemple et la Fédération française des éclaireuses. On était à l'aube de la création des CEMÉA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active).

Ces premiers stages cependant restaient encore très expérimentaux. La deuxième guerre fut vite arrivée, venant en compliquer l'organisation. Pourtant, dans la période 1939-1945, contre toute attente, les colonies de vacances ont continué, sachant qu'une certaine discrétion fut observée pour ne pas mettre en danger les enfants, en zone libre comme en zone occupée. Même au milieu des drames et des désordres, de nombreuses colonies de vacances ont fonctionné, tant bien que mal : colonies classiques en internat, mais aussi des « centres de jour » ou centres de vacances urbains (centres aérés avant la lettre), refuges pour accueillir les enfants évacués des lieux bombardés. Les efforts des directeurs et directrices furent alors souvent héroïques, car il fallait vaincre à la fois les difficultés de ravitaillement, l'obligation de rationnement, la pénurie des denrées essentielles, les restrictions matérielles de toutes sortes, les problèmes logistiques. Ce fut une période d'intense activité dans ce secteur, souvent ignorée par manque de traces. Les archives font défaut dans beaucoup de cas ou sont dispersées : il faudrait en recueillir systématiquement le souvenir et en faire le recensement, sur tout le territoire. Des sessions de « moniteurs » se bricolèrent plus ou moins clandestinement dans un certain nombre de régions, des cours par correspondance furent mis en place, des diplômes furent délivrés, à partir de différents lieux de formation.

Quand l'État s'en mêle : le choix d'un certain pluralisme

Rien de trop étonnant donc qu'à la Libération, l'État – jusque-là plutôt discret si ce n'est timide – ait cherché à prendre les choses en main. Les colonies connaissent un regain d'intérêt, elles se sont fortement développées, tout comme elles l'avaient été après la première guerre.

Si, en 1945, 200 000 enfants et adolescents partent en colo, en 1946 il y en a 500 000 et, en 1949, il y en aura plus de 1 400 000, ce qui correspond à environ 18 000 déclarations d'ouverture¹⁴². Le nombre des moniteurs passera de 7 000 en 1945 à 20 000 en 1951. C'est dans ce contexte que se prend la première incitation ministérielle en matière de formation des cadres ; elle vient de la toute nouvelle direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire¹⁴³, et en particulier de l'équipe constituée autour d'Albert Châtelet, qui était alors aux commandes et qui avait succédé à Jean Guéhénno en juillet 1945. Une circulaire sort le 29 mars 1946, elle fera date : « *L'État, les collectivités départementales, les institutions publiques et privées font un grand effort pour réaliser des colonies de vacances nombreuses, répondant aux règles de l'hygiène et facilitant une vie collective harmonieuse, mais toutes ces réalisations n'atteignent leur but que là où les groupes d'enfants et d'adolescents sont bien encadrés. Tant valent le Directeur et les Moniteurs, tant vaut la colonie de vacances.*¹⁴⁴ » Le candidat devait être âgé d'au moins 18 ans dans l'année¹⁴⁵, et il s'inscrivait dans un cursus comprenant trois étapes : « *Suivre une session de formation de moniteurs, avoir participé effectivement à une colonie de vacances pendant une durée minimum de trois semaines consécutives et avoir subi les épreuves pédagogiques, sous forme d'un travail écrit.* » Cette épreuve n'était donc pas pensée à la légère, l'État voulait marquer ses exigences, et imposait que « *le diplôme de moniteur soit décerné aux candidats qui en seraient jugés dignes*¹⁴⁶ ».

Néanmoins, le domaine des colonies de vacances était traditionnellement d'initiative privée et l'État pouvait se faire coordinateur, contrôleur, mais pas organisateur. La circulaire précisait que l'habilitation des associations, « *qui ont seules qualité pour former des moniteurs de colonies de vacances* », serait délivrée par le ministère de l'Éducation nationale, pour chaque année civile. En 1948, elles seront au nombre de quatre, voici comment elles sont présentées dans un compte rendu retrouvé dans les archives¹⁴⁷ : les CEMÉA, « *tendance laïque, s'appuyant sur l'école publique* » ; le Comité d'entente natalité-famille-éducation, centre de formation de moniteurs de loisirs éducatifs, « *tendance familiale et sociale, inspirée par les mouvements familiaux* » ; l'Union française des colonies de vacances, « *tendance catholique*

142. Depuis le décret-loi du 17 juin 1938, la déclaration d'ouverture est obligatoire auprès de la préfecture du département d'accueil, elle est à déposer deux mois avant l'ouverture de la colonie.

143. Elle fait partie de l'organigramme du ministère de l'Éducation nationale.

144. « Colonies de vacances, diplôme de moniteurs et de directeurs », circulaire du 29 mars 1946, direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, ministère de l'Éducation nationale (BO n° 21, 11-04-1946).

145. Rappelons que la majorité civile et civique était alors de 21 ans et que la majorité pénale était à 18 ans.

146. Circulaire du 29 mars 1946, diplôme de moniteur de colonies de vacances.

147. Compte rendu du comité de coordination, formé par les quatre associations sus-citées, daté du 10 août 1948.



bien qu'ouverte à tous » ; et le Comité protestant des colonies de vacances, « *tendance nettement confessionnelle, pour les seules œuvres protestantes* ». Par ces habilitations, le choix du pluralisme se trouve confirmé, mais c'est un pluralisme maîtrisé, s'appuyant sur des organismes de formation hautement sélectionnés, et placés sous le contrôle vigilant des inspecteurs « Jeunesse et Sports ».

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS
DU PREMIER MINISTRE
CHARGÉ
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DES LOISIRS

ACADÉMIE DE
ORLÉANS-TOURS

**Carnet de Moniteur
de Colonies de Vacances ⁽¹⁾**

COPIE DE DIPLOME

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE
CHARGÉ DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS,

VU le décret 54-41 du 6 janvier 1954 concernant le diplôme de Moniteur de colonies de vacances ;

VU le décret 60-94 du 29 janvier 1960 concernant la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs ;

VU l'arrêté du 19 novembre 1963 relatif aux conditions d'organisation, d'installation et de fonctionnement des Centres de vacances ;

VU le décret 69-701 du 30 juin 1969 relatif aux attributions du Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

VU le procès-verbal de la Commission d'examen en date du 5 DECEMBRE
1973 siégeant à BLOIS

duquel il résulte que M. Mademoiselle
né le 15 Décembre 1950 a subi avec succès
les épreuves exigées des candidats au Diplôme de Moniteur de colonies de vacances ;

Délivre à M. Mademoiselle
le Diplôme de Moniteur de colonies de vacances.

2001578-0 - C.F.

Direction
Régionale
de la Jeunesse
des Sports
et des Loisirs

Académie de : ORLÉANS-TOURS
Par Le Recteur, et P. O.
Le Directeur Régional.

A. ROUET

(1) Ce carnet est délivré dans chaque Académie par le Recteur (Service Académique de la Jeunesse et des Sports) qui a organisé l'examen. Il n'est pas délivré de duplicata.

Archive privée

Carnet de moniteur de colonies de vacances, 1973.

Le 15 janvier 1947 se produisit un évènement ministériel d'importance : un décret imposa un transfert d'attribution, faisant passer « *la mission de susciter le développement des colonies de vacances et œuvres de plein air* » du ministère de la Santé publique et de la Population, auquel elle était confiée jusqu'alors, vers la toute nouvelle direction de la jeunesse et des sports, logée dans le giron du ministère de l'Éducation nationale. Cette décision semble avoir été relativement mal préparée et peu prévisible. Il est clair en tout cas que le ministère de la Santé ne s'y attendait pas. Les archives attestent que ce retrait de compétences a été, on peut s'en douter, particulièrement mal vécu par les personnes en charge de ce dossier, qui se voyaient retirer d'un jour à l'autre leur mission. Comment interpréter cette notification de transfert? Faut-il y voir une victoire des laïques, sachant que le ministère de la Santé a toujours été fortement imprégné par une pensée MRP¹⁴⁸, parti proche des catholiques sociaux? Faut-il y voir une confirmation des objectifs pédagogiques pour les colonies de vacances qui viennent désormais supplanter les principes philanthropiques et hygiénistes des décennies précédentes?

En 1949, André Morice, le secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, consacre plusieurs pages aux colonies de vacances dans sa brochure annuelle. Il fait le bilan des implications de son ministère dans ce secteur et annonce que « *des inspections multiples ont été faites au cours de l'été 1949 et que l'effort pour donner aux colonies des cadres de qualité doit être poursuivi* ». Effectivement, les visites des colonies de vacances et des stages de formation du personnel encadrant occuperont désormais une bonne partie du temps de travail des inspecteurs de la jeunesse et des sports. Désormais, c'est la colonie éducative qui est prônée, et c'est « *l'esprit du stage* » qui présidera aux destinées du moniteur et du directeur qui en auront la charge. Pour conclure, nous laisserons la parole à Étienne Bécart, inspecteur général qui fut chargé de rédiger une brochure sur les colonies de vacances : « *Le moniteur est, à la Colonie de Vacances, le responsable le plus près des enfants. La Colonie étant faite pour l'enfant, l'importance du moniteur est évidente. Rien ne peut se faire si, involontairement ou non, par ignorance, insuffisance, paresse ou mauvais esprit, le moniteur est un frein, un obstacle au déroulement normal des activités.*¹⁴⁹ »

L'injonction sanitaire avait fait place à l'ambition éducative. Le mono remplaçait le surveillant et des générations entières se succédèrent dans ce rôle. C'est désormais sur ses épaules, et sur celles du directeur, que reposait la réussite de la colo.

148. Mouvement républicain populaire, qui a gouverné entre 1944 et 1947 avec la SFIO et le Parti communiste, dans le cadre du « tripartisme ».

149. Bécart É., *Organisation et fonctionnement des colonies de vacances*, « Jeunesse au plein air », Sudel, 31 janvier 1955, p. 45.

Un diplôme très partagé : le BAFA en chiffres (1973-2003)

Francis Lebon

Chargé de recherche à l'INJEP

Sociologue, Francis Lebon, a notamment publié Une politique de l'enfance. Du patronage au centre de loisirs (L'Harmattan, 2005). Il mène actuellement une recherche sur les animateurs socioculturels et de loisirs.

Les centres de vacances et de loisirs, qui accueillent chaque année plusieurs millions d'enfants et de jeunes, représentent la première forme d'accueil collectif en dehors du temps scolaire. Le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) est un diplôme nécessaire pour encadrer les centres de vacances (avec hébergement) et les centres de loisirs (sans hébergement). Il s'adresse principalement à des jeunes, à partir de 17 ans. Inchangé, au fil des réformes, dans son ossature, il comprend trois étapes : une session de « formation générale » de huit jours (généralement en internat) ; un « stage pratique » en situation d'animateur dans un centre accueillant des enfants ou des adolescents ; une session « d'approfondissement ou de qualification » d'une durée de six à huit jours. Les deux sessions (première et troisième étape de la formation) sont dispensées par des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Ce diplôme est en quelque sorte doublement partagé. D'une part, dans sa mise en œuvre institutionnelle : il est organisé conjointement par l'État et des associations qui dispensent la majeure partie de la formation. Dans cette configuration, il représente un marché réglementé par une procédure d'habilitation des associations qui leur accorde, chaque année, un droit d'entrée : ce n'est donc pas un marché en « concurrence pure et parfaite ». D'autre part, le brevet, qui peut être considéré comme un rite de passage mais aussi comme l'amorce d'une professionnalisation, est commun aux générations successives de jeunes qui l'ont obtenu et souvent commencé avant la majorité légale.